



GUIDE PUBLICITAIRE

LE SABLIER, LE MAGAZINE OFFICIEL DE L'ADGMQ

C'est avec plaisir que je vous présente Le Sablier, le magazine officiel de l'ADGMQ.

Depuis près de 20 ans, cette revue est publiée deux fois l'an, soit en mai et en décembre.

Fondée en 1935, l'ADGMQ est constituée exclusivement de directeurs généraux, de directeurs généraux adjoints et de directeurs d'arrondissement. L'Association favorise le perfectionnement des connaissances de ses membres dans une perspective d'amélioration de la gestion municipale au Québec. Elle encourage l'échange d'information et la coopération entre ses membres et les autres associations ou organismes. De plus, l'ADGMQ assure une représentation efficace auprès des instances gouvernementales et municipales.

Le Sablier, outil par excellence de l'ADGMQ, favorise un partage de renseignements primordiaux à la saine gestion d'une municipalité tout en développant le lien d'appartenance des membres à l'Association et à la profession.

C'est en vous promettant un outil d'une grande qualité que je vous invite à exploiter la visibilité et le rayonnement qu'offre Le Sablier.

En espérant vous compter parmi nos nombreux partenaires, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

-

Jean Matte
Directeur général par intérim

LECTORAT

65 %

DES COPIES SONT DIRIGÉES VERS LE MILIEU MUNICIPAL

20 %

DES COPIES SONT DIRIGÉES VERS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DES BIBLIOTHÈQUES

10 %

DES COPIES SONT DIRIGÉES VERS DES ASSOCIATIONS, DES REGROUPEMENTS OU DES ENTREPRISES

5 %

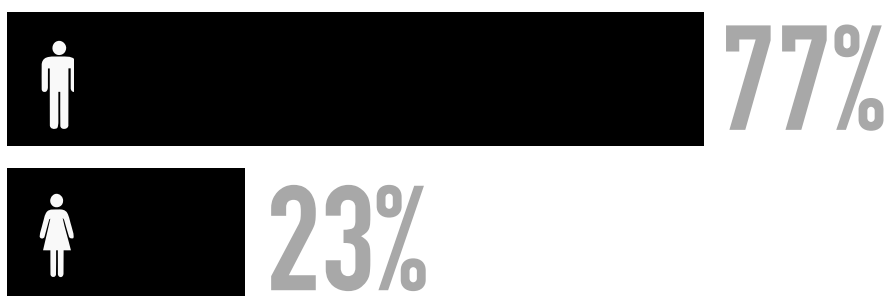
DES COPIES SONT DIRIGÉES VERS LE MILIEU GOUVERNEMENTAL

TIRAGE : ENVIRON 1 000 COPIES

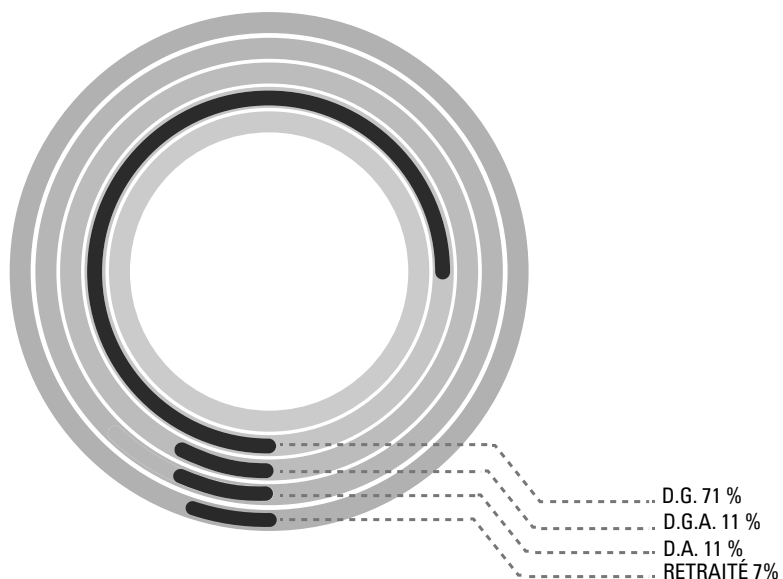
LE PROFIL DES MEMBRES DE L'ADGMQ

Le profil des membres de l'ADGMQ a été établi à partir des renseignements disponibles dans la liste des membres de l'Association.

PROPORTION HOMME/FEMME



RÉPARTITION SELON LE TITRE



L'ADGMQ regroupe également des directeurs d'arrondissement adjoints (D.A.A.). Toutefois leur nombre est si marginal qu'il n'affecte pas les pourcentages présentés. Cette fonction ne fait donc pas partie du diagramme.

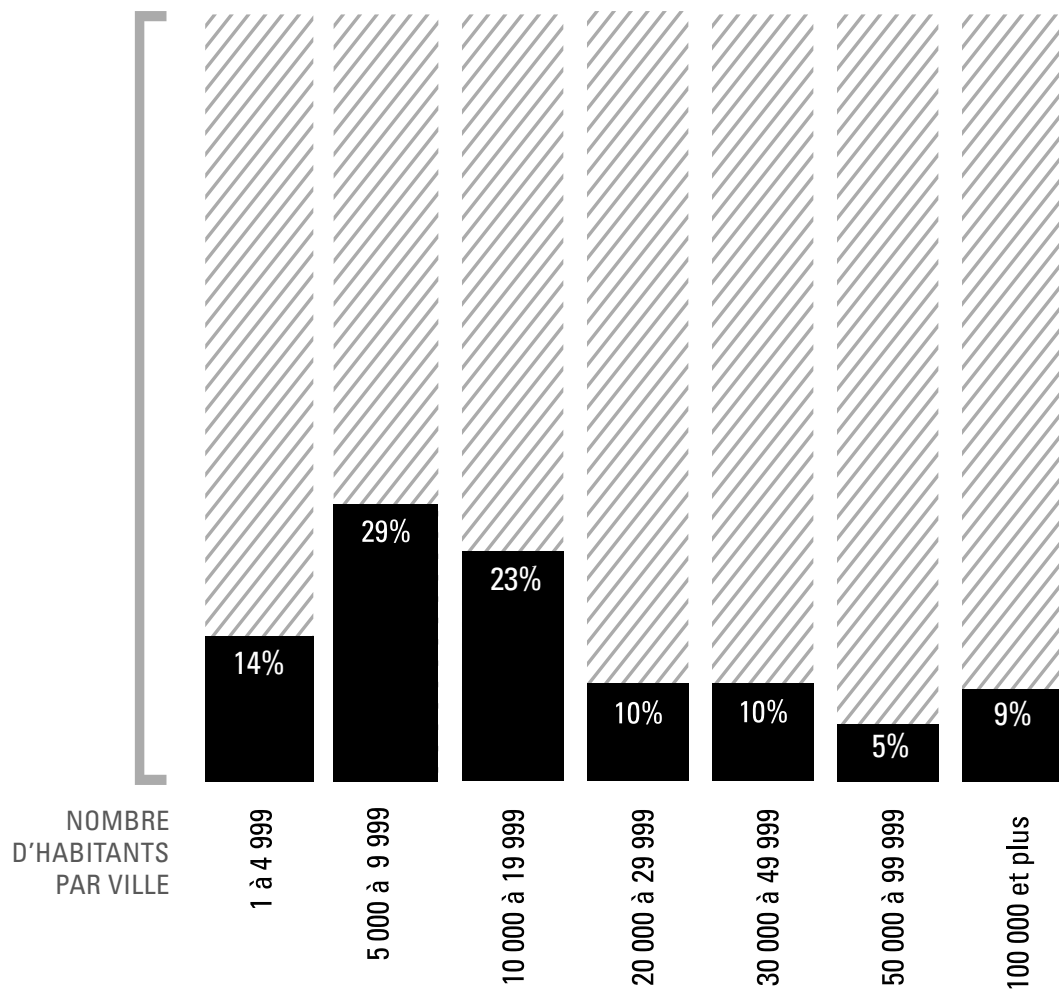


85%

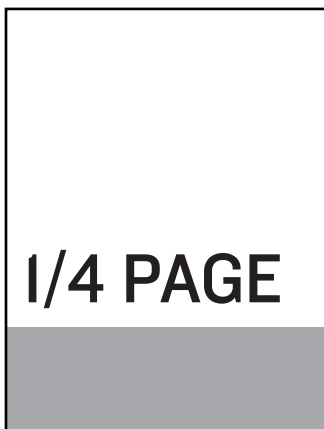
**POPULATION REPRÉSENTÉE
PAR LES MEMBRES**

**85% DE LA POPULATION
DU QUÉBEC EST REPRÉSENTÉE
PAR LES MEMBRES
DE L'ADGMO**

TAILLE DES VILLES MEMBRES



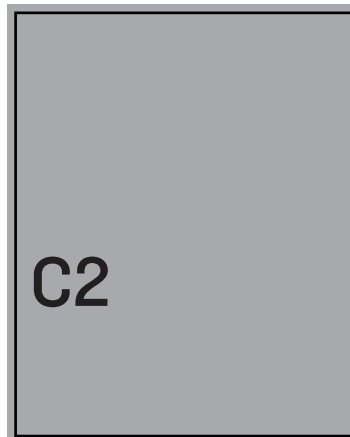
GUIDE DES FORMATS PUBLICITAIRES



1/4 PAGE

7,4" X 2,4"

450 \$

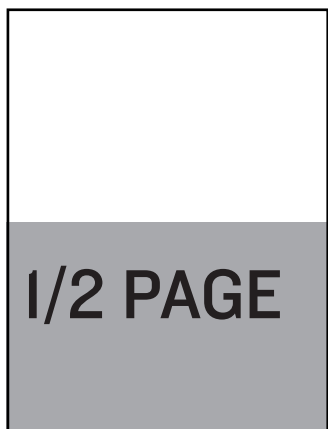


COUVERTURE 2

8 13/16 X 11,

FOND PERDU DE 0,8125 PO

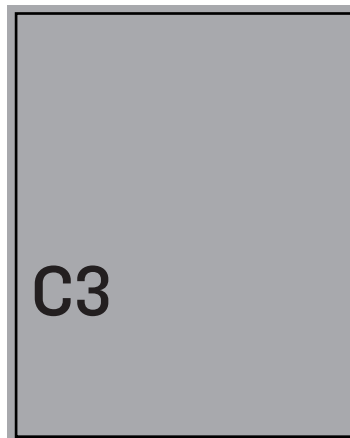
1 800 \$



1/2 PAGE

7,4" X 4,9"

800 \$



COUVERTURE 3

8 13/16 X 11

FOND PERDU DE 0,8125 PO

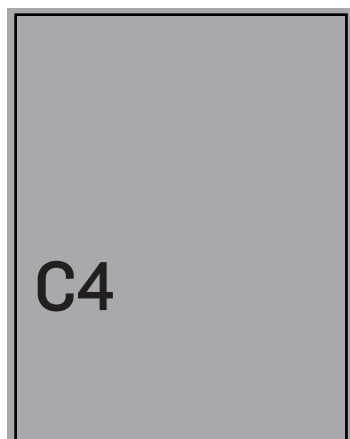
1 500 \$



1 PAGE

7,4" X 9,8"

1 400 \$



COUVERTURE 4

8 1/2 X 11

FOND PERDU DE 0,8125 PO

1 800 \$

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

FORMAT FINAL DU MAGAZINE : 8,5" X 11"

LES ANNONCES DOIVENT ÊTRE EN FORMAT MACINTOSH.

LOGICIELS UTILISÉS :

- ACROBAT CS6 • ILLUSTRATOR CS6
 - INDESIGN CS6 • PHOTOSHOP CS6
 - *OU TOUTE AUTRE VERSION ANTÉRIEURE
-

MATÉRIEL REQUIS :

TOUTES LES IMAGES DOIVENT ÊTRE EN FORMATS EPS OU TIF EN CMYK, À 300 DPI ET À 100 %.

AUCUN DOCUMENT EN RGB. ASSUREZ-VOUS DE JOINDRE TOUTES LES POLICES DE CARACTÈRES À VOTRE DOCUMENT, OU DE LES CONVERTIR EN « OUTLINE » DANS LE CAS D'UN DOCUMENT ILLUSTRATOR.

LES FICHIERS PDF SONT ACCEPTÉS, MAIS DOIVENT ÊTRE SAUVEGARDÉS EN HAUTE RÉOLUTION À 300 DPI.

COULEURS : CMYK. LES COULEURS PANTONE EMPLOYÉES DEVRONT ÊTRE CONVERTIES EN « PROCESS ».

ENVOI DU MATÉRIEL :

CHRISTIAN TALBOT, RESPONSABLE
DES COMMUNICATIONS

TÉL. : 418.660.7591

COURRIEL : CHRISTIAN.TALBOT@ADGMQ.QC.CA

LES DOCUMENTS ENVOYÉS PAR COURRIEL NE DOIVENT PAS DÉPASSER 8 MO D'INFORMATION. SINON, VEUILLEZ UTILISER UN SITE DE TRANSFERT DE DONNÉES TEL WETRANSFER.COM

ENCARTAGE

L'ENCARTAGE DE DOCUMENTS EST POSSIBLE AU TARIF DE 1 000 \$, ET CE, SOUS CERTAINES CONDITIONS ET APRÈS VALIDATION DU CONTENU.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ CONTACTER L'ADGMQ.

CHRISTIAN TALBOT, RESPONSABLE
DES COMMUNICATIONS

TÉL. : 418.660.7591

COURRIEL : CHRISTIAN.TALBOT@ADGMQ.QC.CA

PUBLIREPORTAGE

FORMAT : 1 PAGE

TARIF : 1 800 \$

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES POUR PUBLIREPORTAGE

CONTENU TEXTE

MATÉRIEL REQUIS ET CONSIGNES :

LE PUBLIREPORTAGE, UNE FOIS RÉDIGÉ PAR L'ANNONCEUR, SERA MIS EN FORME PAR L'ÉDITEUR LUI-MÊME, ET CE, AFIN QUE LE VISUEL DE L'ANNONCEUR RESPECTE PARFAITEMENT CELUI DU SABLIER.

CE REPORTAGE DEVRA CONTENIR UN MAXIMUM D'ENVIRON 700 MOTS PAR PAGE EN FORMAT MICROSOFT WORD SANS MISE EN PAGE.

VOUS DEVREZ FOURNIR LE LOGO DE VOTRE ENTREPRISE EN FORMAT VECTORIEL. PLUS VOUS FOURNI-REZ DE PHOTOGRAPHIES ET D'ILLUSTRATIONS ÉVOCATRICES DE BONNE QUALITÉ, PLUS GRANDE SERONT LES POSSIBILITÉS QUE CELLES-CI SOIENT UTILISÉES LORS DE LA CONCEPTION.

À NOTER QU'EN RAISON DE FAUTES D'ORTHOGRAPHE, L'ANNONCEUR SE GARDE LE DROIT DE MODIFIER CERTAINS DÉTAILS DU TEXTE, SANS TOUTEFOIS EN CHANGER LE SENS.

PHOTO - ILLUSTRATION - GRAPHIQUE

MATÉRIEL REQUIS :

TOUTES LES IMAGES DOIVENT ÊTRE EN FORMATS EPS OU TIF EN CMYK, À 300 DPI ET À 100 %.

AUCUN DOCUMENT EN RGB.

ASSUREZ-VOUS DE JOINDRE TOUTES LES POLICES DE CARACTÈRES À VOTRE DOCUMENT, OU DE LES CONVERTIR EN « OUTLINE » DANS LE CAS D'UN DOCUMENT ILLUSTRATOR.

LES FICHIERS PDF SONT ACCEPTÉS MAIS DOIVENT ÊTRE SAUVEGARDEÉS EN HAUTE RÉOLUTION À 300 DPI.

COULEURS :

CMYK. LES COULEURS PANTONE EMPLOYÉES DEVRONT ÊTRE CONVERTIES EN « PROCESS ».

ENVOI DU MATÉRIEL :

CHRISTIAN TALBOT, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

TÉL. : 418.660.7591

COURRIEL : CHRISTIAN.TALBOT@ADGMQ.QC.CA

LES DOCUMENTS ENVOYÉS PAR COURRIEL NE DOIVENT PAS DÉPASSER 8 MO D'INFORMATION. SINON, VEUILLEZ UTILISER UN SITE DE TRANSFERT DE DONNÉES TEL WETRANSFER.COM

EXEMPLE DE PUBLIREPORTAGE PUBLIÉ :

LES 25 ANS D'ACTION DU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE

UNE CHAÎRE D'APPARTENANCE
UN COLLOQUE ANNUEL
DES PUBLICATIONS
LE BULLETIN ÉLECTRONIQUE
UN CENTRE DE RESSOURCES

UN BUREAU D'UNE DES RÉGIONS DES TERRES LOCALES
DES CONFÉRENCES WEB
LES LAOPORTAIRES ARTISTOUCES DU DÉVELOPPEMENT LOCAL, EN QUELQUE MOTS...
LES PRÉS LES ARTS ET LA VILLE
DES SERVICES CONSEILS

LES CONDITIONS

LES TEXTES PUBLICITAIRES DEVRONT ÊTRE ACCEPTÉS PAR L'ASSOCIATION ET SATISFAIRE LES EXIGENCES DE L'IMPRIMEUR.

LES DATES DE TOMBÉE SONT APPROXIMATIVEMENT LE 1^{ER} AVRIL ET LE 1^{ER} NOVEMBRE.

DES FRAIS DE 15 % SONT À PRÉVOIR DANS UNE ÉVENTUALITÉ OÙ LES DATES DE TOMBÉE NE SONT PAS RESPECTÉES.

L'ADGMQ SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉVISER LES TARIFS DE PUBLICITÉ SUR PRÉAVIS DE 30 JOURS. TOUS LES CONTRATS SONT ACCEPTÉS AVEC CETTE RÉSERVE.

L'ENTENTE D'INSERTION PUBLICITAIRE DOIT ÊTRE ACCEPTÉE ET SIGNÉE PAR L'ANNONCEUR OU SON REPRÉSENTANT.

LES COÛTS DE PRODUCTION DU MATÉRIEL PUBLICITAIRE SONT AUX FRAIS DE L'ANNONCEUR.

L'ÉDITEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER TOUTE PUBLICITÉ DONT LA QUALITÉ TECHNIQUE OU LE CONTENU NE SERAIT PAS CONFORME À SA POLITIQUE ÉDITORIALE.

SEULS L'ANNONCEUR ET SON AGENCE SONT RESPONSABLES DU CONTENU DE L'ANNONCE.

AUCUNE ANNULATION D'ESPACE APRÈS LA DATE DE RÉSERVATION.

